



## AMÉNAGEMENT DE PARCOURS

### Sortie d'un parcours bilingue et intégration d'un parcours standard

*« Depuis un parcours bilingue, l'intégration d'un parcours standard, est également possible. Elle s'effectue sur demande des parents (cf. annexe 4) auprès du directeur d'école ou du chef d'établissement, au moment des opérations de passage en classe supérieure et est étudiée en fin d'année scolaire, sous la responsabilité de l'inspecteur de la circonscription ou du chef d'établissement et le contrôle du directeur académique départemental. Ce changement est irréversible jusqu'à la fin du cycle 3 (dans le premier degré) ou la fin du cycle 4 (second degré) »*

Nom et prénom de l'enfant : .....

Classe et école ou établissement de l'année en cours :  
.....

Classe et école ou établissement à la prochaine rentrée :  
.....

Lettre motivée de la famille, signée des deux parents, à joindre à la demande

Adresse complète de la famille :  
.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Adresse mail de la famille : .....

Date de la demande : .....